

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant le Parc nautique.

Complément au préavis n° PR08.17PR

PREAMBULE

Depuis la sortie du préavis susmentionné et son examen en commission du Conseil, le projet d'aménagement d'un plan d'eau dans le quartier « Les Quatre-Vingts » et d'implantation d'un Centre national de ski nautique, a cheminé à vive allure, permettant l'affinage du projet.

La politique fédérale des agglomérations prévoit un aménagement territorial consistant à densifier les zones urbaines existantes. En parallèle, la qualité de vie de ses habitants devra être préservée en favorisant la création de zones de loisirs et de détente de proximité.

L'arc périurbain que constitue l'espace entre la ville et la plaine de l'Orbe se développe depuis plusieurs années dans ce sens et ses installations actuelles (manège, aéroport, plantage, terrains de sports, canaux) répondent à ces attentes. Un projet multifonctionnel comme le parc nautique constitue une opportunité formidable d'offrir à la population un poumon de verdure, de rencontres et de sports à proximité immédiate du centre ville et des zones d'habitation.

Dans cet esprit et afin de proposer au Conseil communal un concept intégrant les notions de modernité et de gestion durable du territoire, la Municipalité a chargé le Service de l'urbanisme et des bâtiments d'élaborer un avant-projet de paysage pour :

- produire un nouveau paysage en rapport avec la plaine ;
- créer une transition naturelle entre la ville et la plaine de l'Orbe ;
- développer un projet où nature et loisirs se côtoient harmonieusement ;
- favoriser la présence de la vie sauvage en maximisant le potentiel écologique du projet ;
- proposer une gestion cohérente des terres sur le site, sans détruire l'ambiance de la plaine de l'Orbe.

De leur côté, les promoteurs du projet ont également affiné leur programme, pour qu'il constitue véritablement une offre supplémentaire en loisirs de proximité.

Ils se sont fondés sur les objectifs suivants :

- intégrer l'avis des opposants pour que cette réalisation soit une réussite sur tous les plans ;
- compléter l'offre sportive des sociétés locales ;

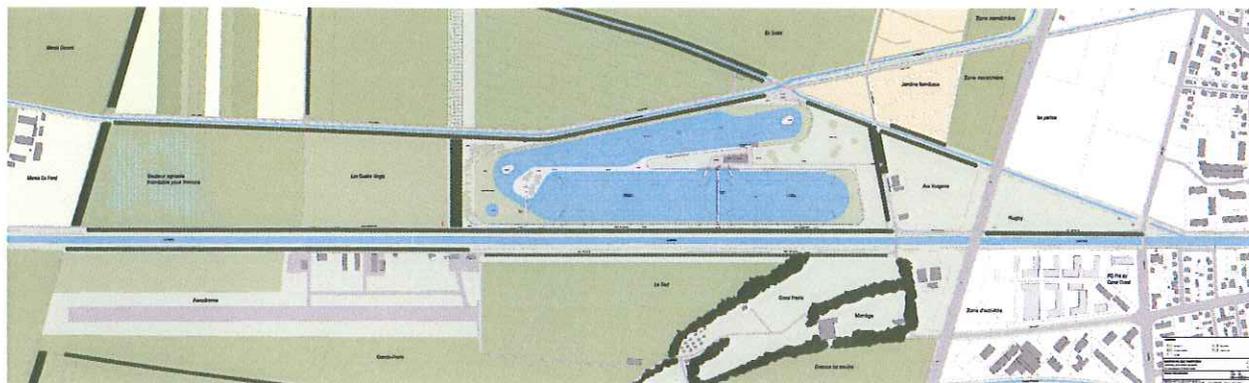
- favoriser en priorité l'accès au grand public et à la jeunesse sportive, notamment par la mise en place de 2 téléskis permettant chacun à 10 personnes de skier simultanément pour un prix très modéré et avec mise à disposition du matériel ;
- impliquer activement les associations et clubs de sport handicap et créer un lieu permettant une activité ski handicap sur l'eau en toute sécurité. Il n'existe à ce jour pas de centre de ce type en Suisse ;
- promouvoir la santé physique, psychique et mentale des jeunes et moins jeunes à travers les bienfaits de l'activité sportive ;
- contribuer à l'attractivité touristique et économique locales en développant un accès aux sports de glisse nautique, ainsi qu'un lieu social de détente et de rencontres.



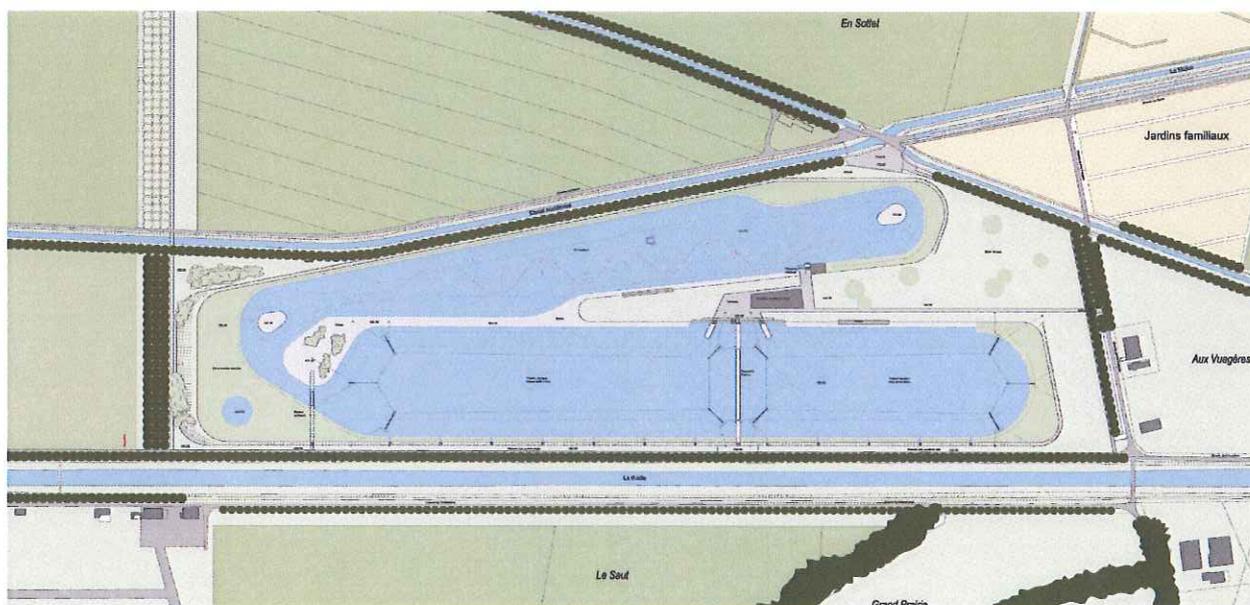
UNE ZONE DE LOISIRS, AU SEIN D'UN ESPACE DE NATURE ACCESSIBLE A TOUS

Pour vous permettre de visualiser ce qui s'offrira à votre vue, ainsi que l'aménagement de l'espace, nous vous invitons à parcourir les différentes facettes du projet.

Plan général à l'échelle de l'espace périurbain : parc nautique, aérodrome, manège, terrain de rugby, etc.



Plan des bassins et espaces proches



a) Le programme sportif et de loisirs : une offre pour tous

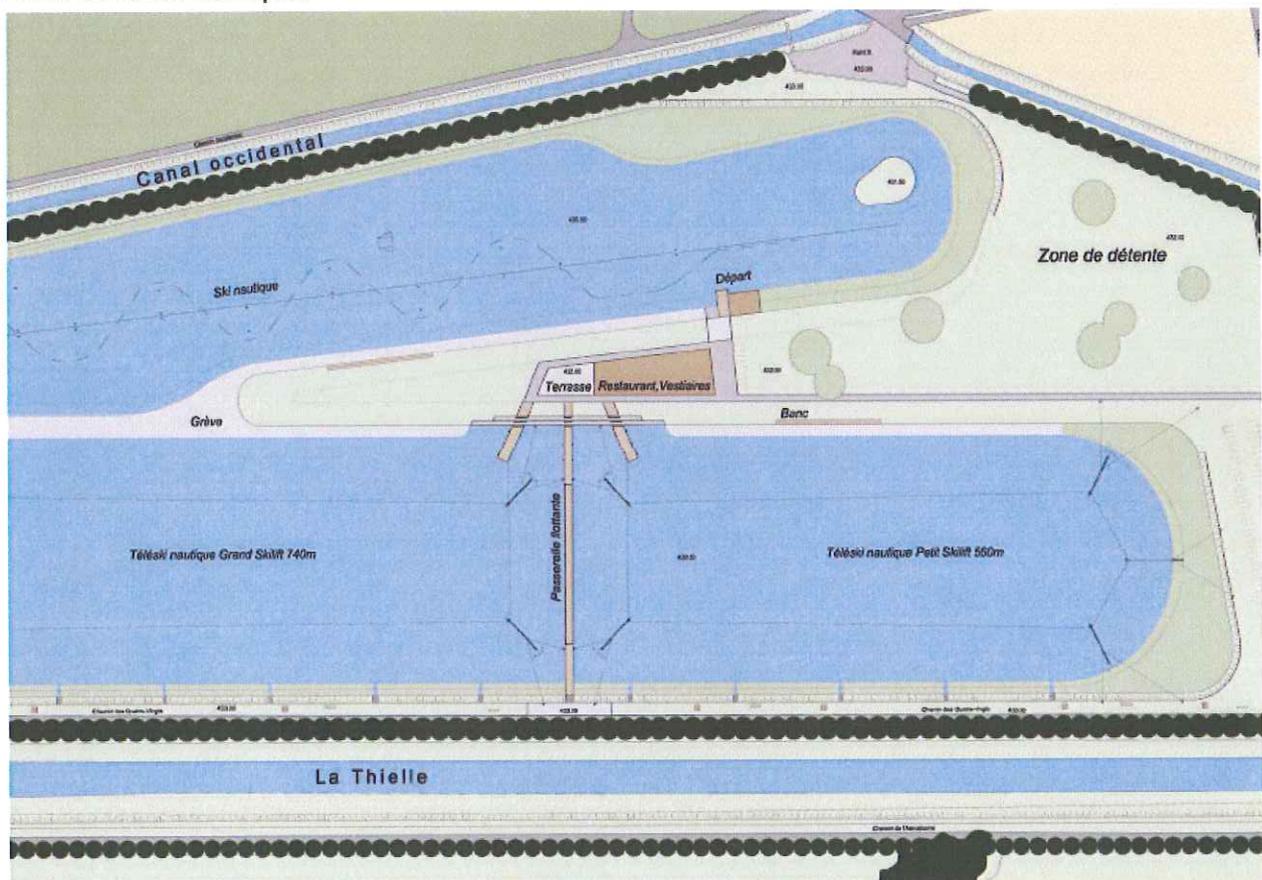
On accède aux installations sportives, du côté du chemin du Pré-Français, par un parc généreux, qui se prolonge en se rétrécissant le long de la presqu'île.

- outre les contraintes techniques, la vocation de **parc nautique public** a orienté le dessin des 2 lacs. Il s'agit en effet aussi de favoriser la vie aquatique et de garantir l'insertion dans le paysage. Les lacs ont donc été redessinés : un premier plan d'eau de 650 m de long sur 110 m de large, longeant la Thièle, accueillera le télési nautique, tandis qu'un second bassin plus étroit, situé dans l'alignement du Canal

occidental, permettra le ski nautique. Ces deux plans d'eau ont une profondeur de 1.5 m.

- **Le plan d'eau de téléski nautique** offre 2 parcours en boucle disposés côte à côte : le plus long est destiné aux skieurs débutants, aux familles et aux adolescents et jeunes adultes, tandis que le plus court sera à disposition des skieurs et wakeboarders confirmés. Il proposera également quelques obstacles et sauts pour les amateurs de sensations.
- **Un ponton flottant** sépare les 2 téléskis et permet de rejoindre la zone de départ depuis la berge opposée.
- **La zone de départ** du téléski nautique est le lieu principal d'animation et d'activités. C'est à cet endroit que prend place le club house, au centre de la presqu'île.

Zoom sur la zone de départ



- **Le clubhouse** est un grand couvert en forme de trapèze, qui abrite les trois éléments principaux du programme : un restaurant d'une cinquantaine de places, prolongé par une terrasse ouverte sur l'activité nautique, un espace de location de matériel sportif pour les personnes non équipées, puis les vestiaires, les sanitaires et les locaux de service.

Le club house sera une construction en bois exemplaire du point de vue écologique et de l'énergie.

Terrasse du clubhouse, deck et presqu'île



b) Le concept paysager : un nouveau paysage intégré à la plaine

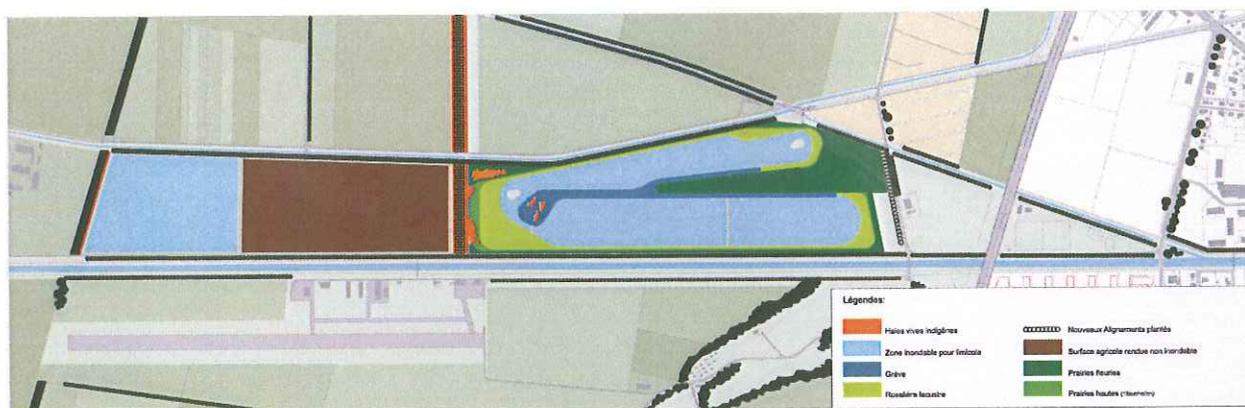
Le parc nautique n'est pas qu'un nouvel équipement sportif. Il s'agit en effet, à travers une conception visionnaire, d'offrir à la population, aux amoureux de la nature, un paysage qui s'inscrive sans heurt dans la plaine de l'Orbe. La création de ce nouveau paysage se fonde sur une insertion à la fois territoriale, environnementale et sociale, avec comme objectifs principaux :

- faire dialoguer les plans d'eau avec les géométries environnantes, entre le canal de la Thièle et le canal occidental, et en prolongation des équipements de loisirs déjà existants (manège, aérodrome, terrain de rugby, etc.).

Cet objectif est atteint grâce au rehaussement du terrain à la hauteur des digues existantes, en périphérie des plans d'eau et dans la partie sud-ouest du site (à l'exception de la zone inondable pour l'accueil des limicoles). Cette solution contribue à intégrer le projet dans l'horizon de la plaine et supprime les talus d'environ 4 m de hauteur prévus par le plan partiel d'affectation (PPA).

- maximiser le potentiel en biodiversité du futur paysage : étang, roselière, zone inondable, grève, prairie fleurie, masses arbustives, haies vives, arborisation supplémentaire produiront un site beaucoup plus diversifié que le paysage agricole intensif actuel. Ainsi, si les plans d'eau occuperont environ 120'000 m² (82,5%) de la surface creusée, le projet générera 25'500 m² (17,5%) de roselières et de zones humides.

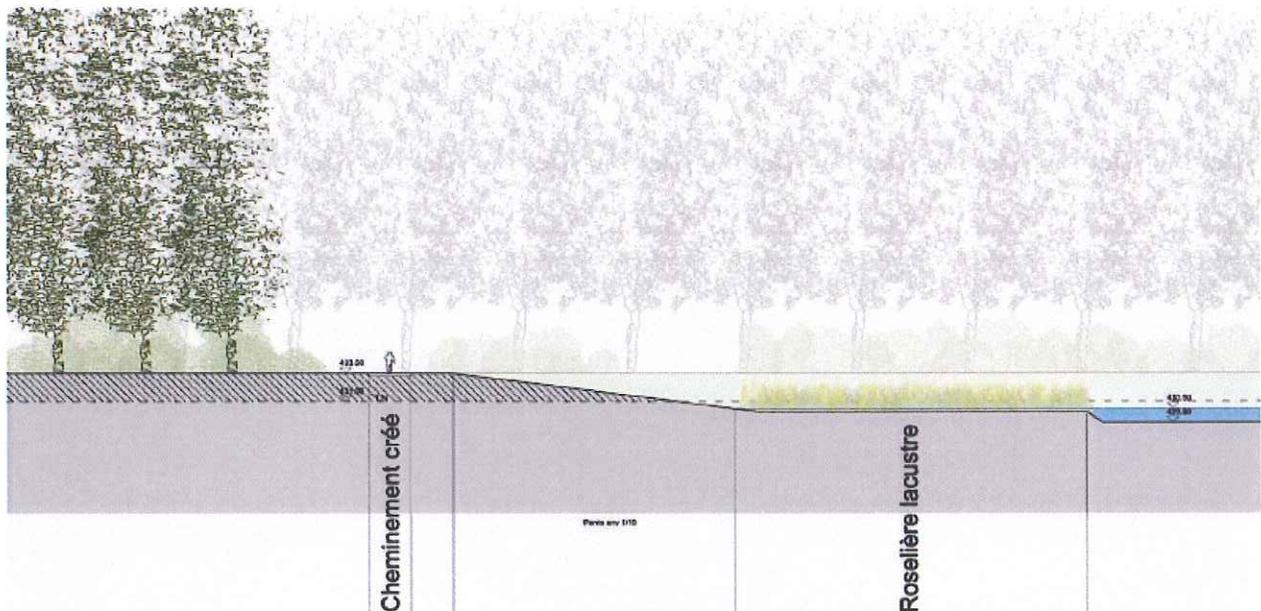
Plan des meures écologiques



Côté ville (nord-est), le projet prévoit un espace d'accueil et complète le réseau de cheminements réservés à la mobilité douce (MD) : dégagement d'une zone de détente, nouveau cheminement le long du Canal occidental, cheminement MD en site propre et nouvelle arborisation le long du chemin du Pré-Français avec une emprise limitée du parking confiné en bordure du chemin.

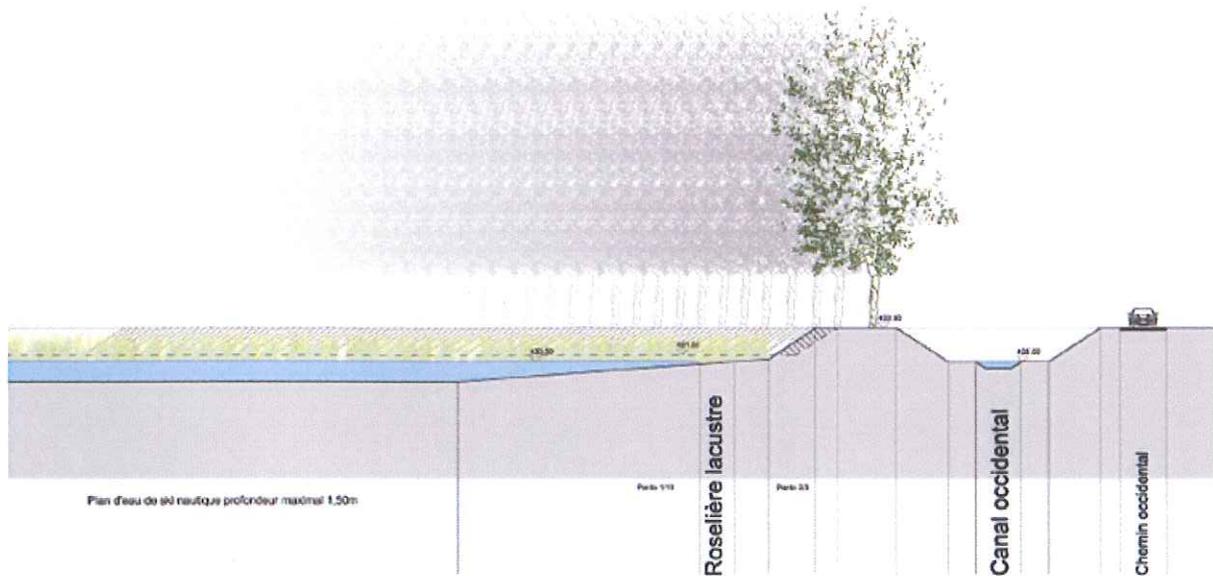
Côté plaine (sud-ouest), le projet privilégie la diversité des milieux naturels et crée une liaison MD transversale entre la Thièle et le Canal occidental : grande surface de roselière en bout de bassin, modelage du terrain entre le niveau de l'eau et celui de la plaine avec un talus en pente très douce, plantation d'un cordon boisé et de masses arbustives (à l'instar des rideaux coupe-vent de la plaine) en accompagnement de la nouvelle liaison MD. Un nouveau franchissement MD du Canal occidental est envisagé, ce qui permettrait de prolonger le cheminement le long du fossé existant pour rejoindre le cours du Mujon, puis Treycovagnes et Chamblon.

Coupe côté plaine



Côté Canal occidental (nord-ouest), la digue existante est bordée sur toute sa longueur d'un talus en prairie fleurie, qui cède la place à un ourlet de roselières d'environ 5 m de large : espace à priorité faune et flore peu accessible aux promeneurs, mais bien visible.

Coupe côté Canal occidental

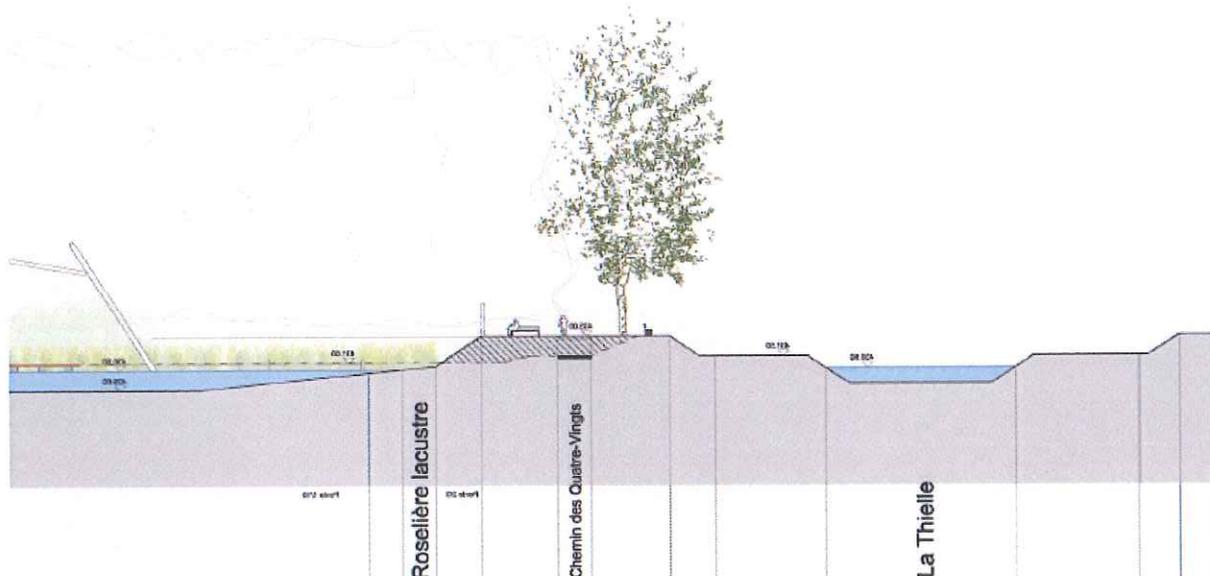


Côté Thièle (sud-est), le terrain est rehaussé au niveau du talus existant (ouverture des vues sur l'horizon) et l'espace disponible est élargi pour créer une véritable promenade en rive gauche de la Thièle.

Nouvelle promenade panoramique le long de la Thièle



Coupe côté Thièle

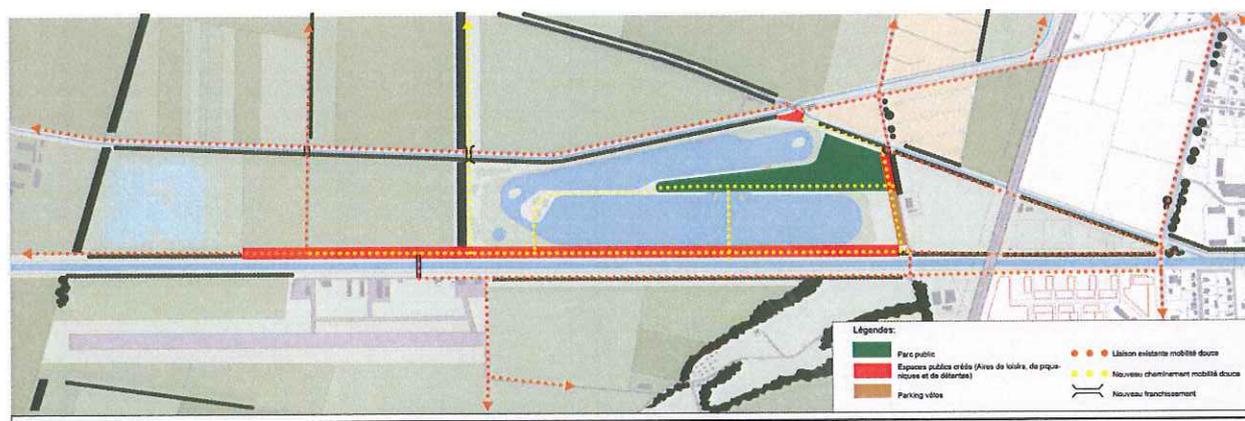


c) La mobilité

La gestion de la mobilité et l'accessibilité au site seront approfondis dans un **Plan de mobilité** qui devra être annexé à la demande de permis de construire du projet. Les propositions d'amélioration du réseau de mobilité douce, notamment pour permettre de bonnes liaisons entre la ville et la plaine via le parc nautique, sont toutefois un des éléments forts du projet développé récemment.

Le projet optimise donc l'offre pour la mobilité douce.

Amélioration du réseau piétons et cycles



L'accessibilité en bus depuis la gare sera envisagée dans le cadre du nouveau concept pour les transports publics de l'agglomération yverdonnoise, actuellement à l'étude et dont les résultats seront connus fin 2009.

Nous rappelons toutefois que, conformément à la convention signée entre les promoteurs du projet et les communes de Chamblon, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains, les manifestations seront limitées à la saison estivale (env. 3 - 4 fois 2 jours par année).

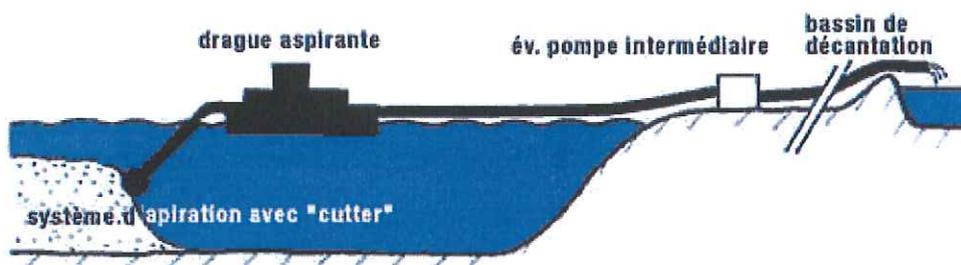
L'offre en stationnement sera limitée à 40 cases permanentes, aménagées sur une surface graveleuse. Pour les événements majeurs, ce stationnement pourra être augmenté à 200 cases temporaires sur le site, sur une surface herbeuse conçue à cet effet.

d) Creuse des bassins et gestion des terres in situ

Le terrain est constitué des couches suivantes :

- tourbe maraîchère sur 20 à 50 cm d'épaisseur ;
- limons crayeux sur 2 m de profondeur ;
- limons argileux (hors d'atteinte).

Ce sol, en particulier la craie lacustre, ne se prête pas à une excavation par des engins mécaniques standards comme une pelleteuse ou un bulldozer. La creuse des lacs sera donc réalisée à l'aide d'une drague aspirante flottante.

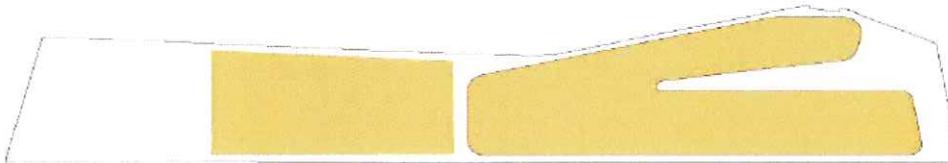


La drague flottante utilise l'eau pour le transport des matériaux. Pour cette raison, cette méthode est réputée soignée et écologique pour tous les travaux d'assainissement de lacs, d'étangs ou de canaux. Le principe de creuse est le suivant :

- décapage et mise en place de la tourbe maraîchère, pour modeler les accotements des berges des lacs et du bassin de décantation ;
- inondation de la surface excavée, une fois atteinte la couche de limons crayeux, et aspiration des matériaux vers le bassin de décantation ;
- décantation par gravité de la craie extraite dans le bassin de décantation ;
- filtration de l'eau restante et rejet dans les bassins nautiques ;
- dépose de tourbe maraîchère, après décantation des matériaux solides, sur le bassin qui se retrouve former un plateau surélevé cultivable.

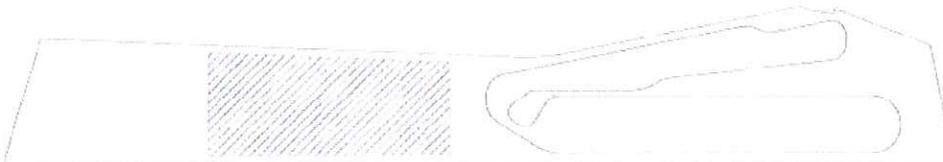
On crée ainsi une nouvelle surface cultivable pour l'agriculture extensive, située au même niveau que les berges de la Thièle et du Canal occidental et qui sépare les plans d'eau des terrains inondables réservés aux oiseaux migrateurs.

Etape 1 : décapage de la tourbe maraîchère



-  décapage de la tourbe maraîchère
-  mise en forme des berges, stockage

Etape 2 : creuse des limons crayeux par drague aspirante et transfert vers bassin de décantation



-  creuse des lacs avec la drague aspirante flottante
-  bassin de décantation

Etape 3 : nouvelle surface agricole et création de la zone inondable pour les limicoles

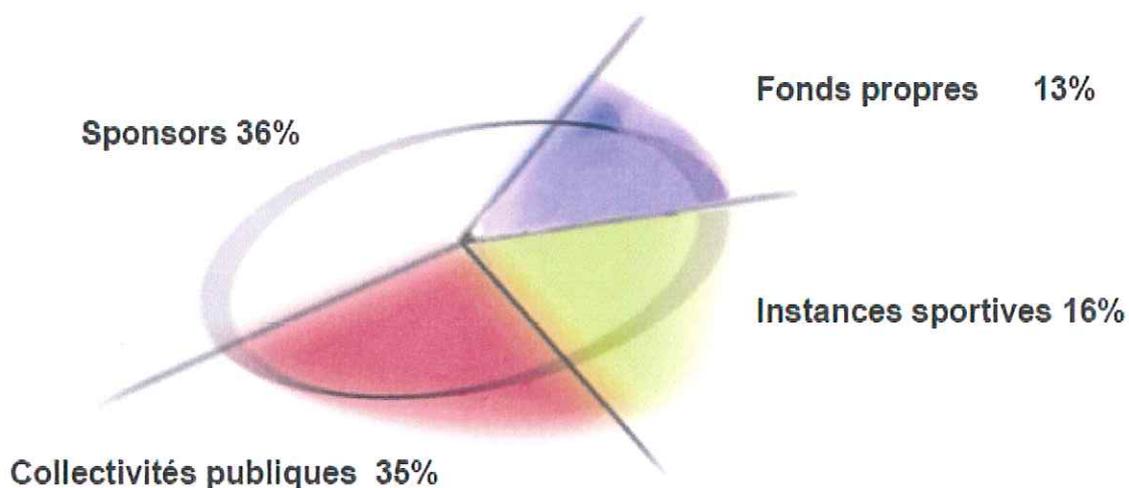


-  surface d'eau
-  roselière
-  nouvelle surface agricole extensive
-  terrains inondables pour limicoles

CONTRÔLE ET MISE A JOUR DU FINANCEMENT

Nous attirons l'attention du Conseil sur les points suivants :

- la participation globale des collectivités publiques est identique à l'estimation initiale, seule la répartition change ;
- 63% du financement est déjà assuré, hors sponsors ;
- la participation des sponsors est suspendue à l'adoption par le Conseil du projet de PPA, la réalisation du projet n'étant pas suffisamment garantie.



Coûts de réalisation

Etudes préliminaires	490'000.-
Excavation et aménagement des 2 lacs	4'300'000.-
Infrastructures (accès, parking, adductions)	550'000.-
Construction (restaurant, vestiaires, tour du jury)	1'000'000.-
Téléski nautique (2)	1'000'000.-
Equipement sportif	240'000.-
TOTAL	7'800'000.-

Plan de financement

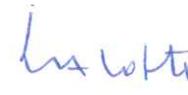
Service de l'éducation physique et du sport	1'560'000.-
Fonds d'équipement touristique	800'000.-
Fédération Suisse Ski Nautique et Wakeboard	858'000.-
Swiss Olympic	350'000.-
Assoc. pour la promotion du plan d'eau fédéral	1'000'000.-
Préavis - part Yverdon-les-Bains	400'000.-
Sous-total (décision + engagement)	4'968'000.-
Reste sponsors	2'832'000.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

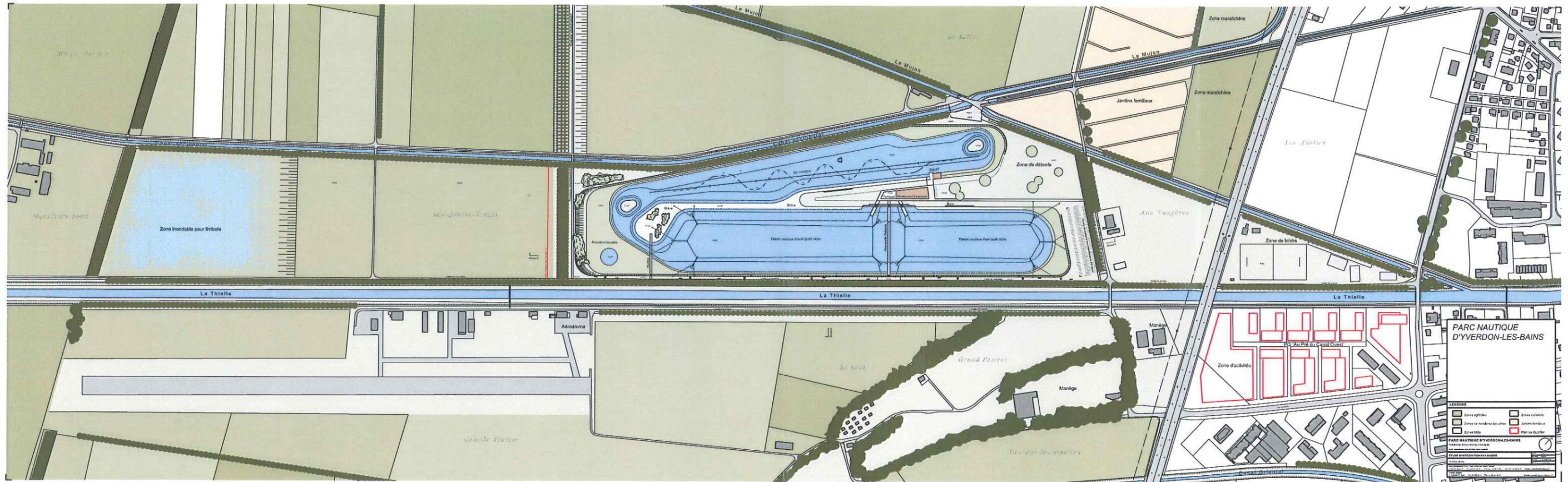
La Secrétaire :


S. Lacoste

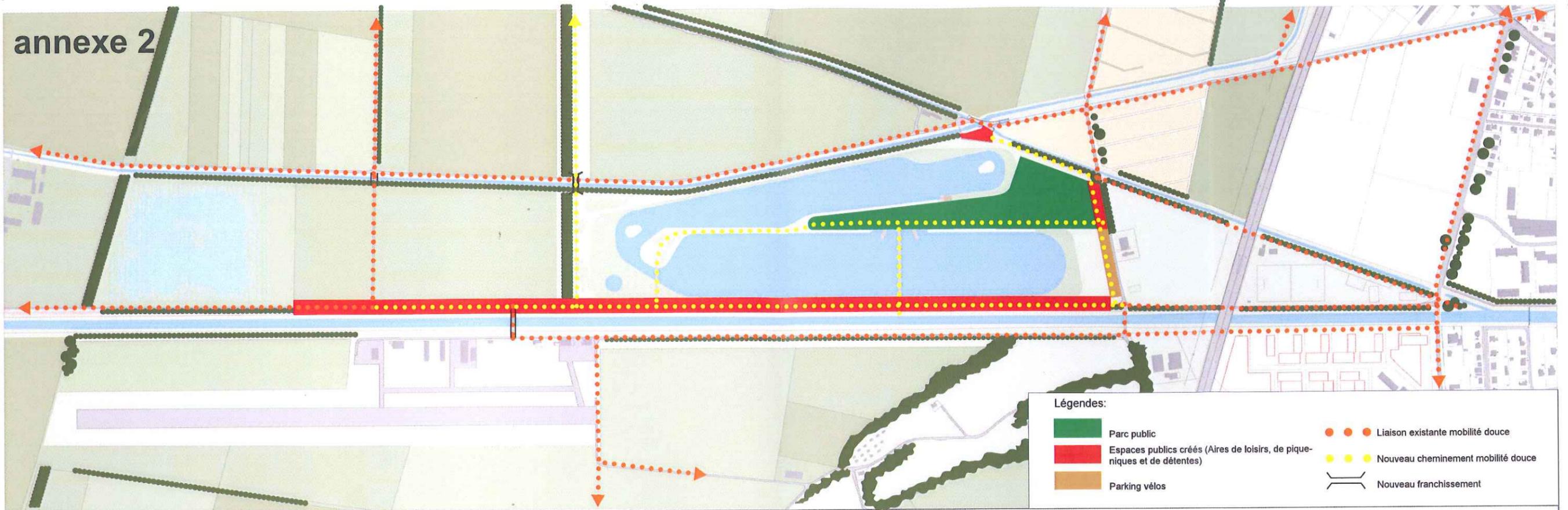
Annexes :

- Annexe 1 : plan A3
- Annexe 2 : coupes A3
- Annexe 3 : plans compensations écologiques et mobilité douce A3

annexe 1



annexe 2

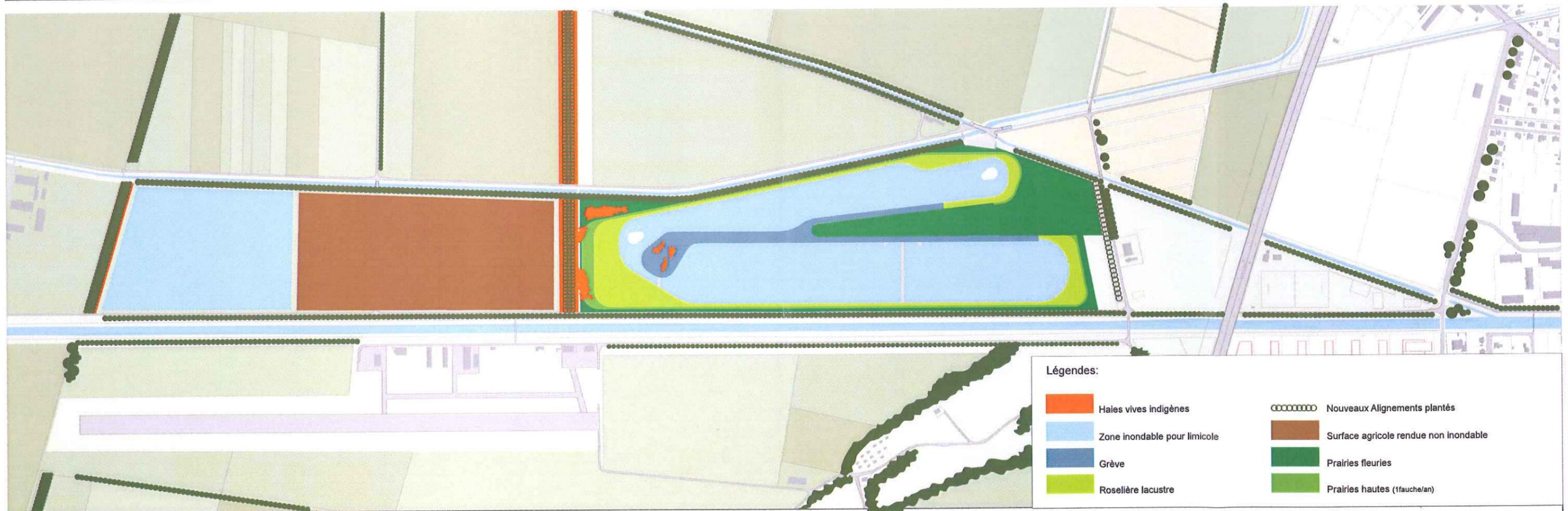


Légendes:

- Parc public
- Espaces publics créés (Aires de loisirs, de pique-niques et de détente)
- Parking vélos
- Liaison existante mobilité douce
- Nouveau cheminement mobilité douce
- Nouveau franchissement

Plan des mobilités douces

ADR Architectes SARL Julien Descombes / Marco Rampini
4 RUE DU BEULET CH-1203 GENEVE TEL: +41 22 338 02 30 FAX: +41 22 338 02 31 E-MAIL: courrier@adr-architectes.ch



Légendes:

- Hales vives indigènes
- Zone inondable pour limicole
- Grève
- Roselière lacustre
- Nouveaux Alignements plantés
- Surface agricole rendue non inondable
- Prairies fleuries
- Prairies hautes (1fauche/an)

Plan des mesures de compensation écologique

ADR Architectes SARL Julien Descombes / Marco Rampini
4 RUE DU BEULET CH-1203 GENEVE TEL: +41 22 338 02 30 FAX: +41 22 338 02 31 E-MAIL: courrier@adr-architectes.ch

